



DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

Commission Juridique Restreinte Téléphonique

du Mercredi 08 Octobre 2025 à Chauny

Président de Séance : Mr MINETTE Laurent

Membres : Mme PORTAS Aurélie.

MM. - MINETTE Laurent – SANGUINETTE Jean Luc – SCHELLEBROODT Gérald

Assiste à la réunion : Mme GOGUILLON Céline.

Il ne sera plus adressé de notification par courrier. Le PV sur le site Internet fera office de notification.

IMPORTANT : Le délai d'appel de 7 jours auprès de la Commission d'Appel « Affaires Générales » commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de championnat.

Le délai d'appel de 48 Heures auprès de la Commission d'Appel « Affaires Générales » commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de Coupes

La commission rappelle que les réserves portées doivent être extrêmement précises et ne contenir aucune erreur par rapport au règlement auquel elles font référence. Il est d'ailleurs conseillé aux clubs d'utiliser à cet effet les formules préétablies figurant sur la tablette.

SENIORS

N° 51796.1 – MILON FAVEROLLES 2 / AS NEUILLY 2 du 05/10/25 comptant pour le championnat D5, Journée 3

Match arrêté à la 50^{ème} minute

La Commission,

- Après examen du dossier,

Décide :

- De donner la rencontre à rejouer le 12/10/25 à 12 H 00 sur le terrain de MILON.

Le Président de séance : **Laurent MINETTE**
La Secrétaire : Céline GOGUILLON